

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenus dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission sur les valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



W. David Wilson

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE 9 MAI 2008



A. Kenneth Gibson, comptable agréé

DIRECTEUR DES SERVICES D'ENTREPRISE



Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») au 31 mars 2008, l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CVMO. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes nécessitent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CVMO au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Jim McCarter, CA
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
EXPERT-COMPTABLE AUTORISÉ

TORONTO (ONTARIO)
LE 9 MAI 2008

Bilan

AU 31 MARS

	2008	2007
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	64 571 100 \$	58 770 149 \$
Créances	1 652 856	1 707 830
Charges payées d'avance	556 052	777 250
	66 780 008	61 255 229
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (note 3)	4 882 802	5 611 341
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	23 927 009	16 174 925
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 5)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 6, 11(b))	2 657 985	3 229 307
	130 247 804 \$	118 270 802 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	11 129 889 \$	10 737 044 \$
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations-acquisitions (Note 11(b))	188 107	198 037
	11 317 996	10 935 081
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 11(b))	61 076	246 743
Charge de retraite à payer (Note 7(b))	1 549 038	1 409 779
	12 928 110	12 591 603
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 3)	4 882 802	5 611 341
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	23 927 009	16 174 925
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 8)	56 411 639	51 794 689
Réserve (Note 5)	32 000 000	32 000 000
	88 411 639	83 794 689
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	88 509 883	83 892 933
	130 247 804 \$	118 270 802 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 13)

Engagements et éventualités (Notes 9,11)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION



W. David Wilson

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE 9 MAI 2008



Suresh Thakrar

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2008	2007
RECETTES		
Droits (Note 8)	74 693 885 \$	67 784 003 \$
Revenu de placement	3 416 824	3 139 931
Divers	127 473	143 024
	78 238 182	71 066 958
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux (Note 10, 12(c))	55 609 264	51 507 726
Administration	5 655 113	5 142 855
Charges locatives (Note 11(a))	5 532 809	5 103 973
Services professionnels (Note 10)	4 444 510	4 826 948
Amortissement	1 483 247	1 771 296
Autre	896 289	951 410
	73 621 232	69 304 208
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	4 616 950	1 762 750
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	83 794 689	82 031 939
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	88 411 639 \$	83 794 689 \$
REPRÉSENTÉ PAR :		
Fonds d'administration générale	56 411 639 \$	51 794 689 \$
Réserve	32 000 000	32 000 000
	88 411 639 \$	83 794 689 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2008	2007
RENTRÉES (SORTIES)		
DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	4 616 950 \$	1 762 750 \$
Biens n'affectant pas l'encaisse		
Régimes de retraite	139 259	177 991
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	4 656	3 896
Amortissement	1 483 247	1 771 296
	6 244 112	3 715 933
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Créances	54 974	(237 831)
Charges payées d'avance	221 198	(439 489)
Créditeurs et charges à payer	392 845	809 262
	669 017	131 942
	6 913 129	3 847 875
Rentrées de fonds provenant du financement		
Remboursements d'obligations en vertu de locations-acquisitions	(221 403)	(147 959)
	(221 403)	(147 959)
Rentrées de fonds provenant des investissements		
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	615
Achat d'immobilisations corporelles (Note 6)	(890 775)	(830 459)
	(890 775)	(829 844)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	5 800 951	2 870 072
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	58 770 149	55 900 077
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	64 571 100 \$	58 770 149 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. Nature de la société

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société d'État, la CVMO ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes exigent que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a. Instruments financiers

À partir du 1^{er} avril 2007, la CVMO a adopté les nouvelles normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relatives aux instruments financiers. Ces normes établissent des directives pour la constatation et la mesure de l'actif et du passif financiers ainsi que pour la comptabilisation des gains et des pertes relatifs aux instruments financiers. Dans le cadre de ces nouvelles normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou passif financier autre.

En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas de certaines transactions entre apparentés. Après leur constatation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur, sauf dans le cas d'actifs financiers classés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle du passif financier autre, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour la classification de l'actif et du passif financier :

- L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve sont classés comme titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.
- Les créditeurs et charges à payer sont classés comme passif financier autre et sont comptabilisés à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.

De l'avis de la direction, la CVMO n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature de courte durée.

Il y a concentration du risque lié au crédit lorsque plusieurs contreparties prennent part à des activités semblables, sont situées dans la même région ou possèdent des caractéristiques économiques comparables qui font en sorte que leur capacité de satisfaire à leurs obligations contractuelles serait affectée de la même manière par des changements des conditions économiques, politiques ou autres. La concentration du risque lié au crédit dénote la sensibilité relative de notre rendement attribuable aux développements ayant un effet sur un secteur d'activité ou une région géographique spécifique. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie de la CVMO sont détenus dans une banque de l'Annexe 1, et l'actif du fonds de réserve est investi auprès de l'Office ontarien de financement, un organisme du gouvernement de l'Ontario. Ensemble, ces deux contreparties détiennent environ 96 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque lié au crédit est minimale.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, c'est-à-dire

Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c. Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception, car ils représentent un paiement pour le droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont constatés au moment de leur réception.

Les droits hors délai pour les « rapports » d'initiés sont constatés le 15^e et le dernier jour de chaque mois. Ils comprennent tous les rapports d'initiés déposés hors délai au cours de la période précédente de 15 jours.

Le recouvrement des frais des enquêtes est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

d. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf lorsque la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

e. Régime d'avantages sociaux des employés

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La CVMO maintient également pour certains membres à plein temps (note 7(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 12(c).

3. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'application de la loi; les fonds que la CVMO reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 \$, qui est soumis à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

Au 31 mars 2008, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2008	2007
Solde à l'ouverture	5 611 341 \$	4 700 795 \$
Règlements et ordonnances	786 694	711 883
Intérêts	234 767	215 663
Paievements (Note 13(b)(i))	(1 750 000)	(17 000)
Solde à la clôture	4 882 802 \$	5 611 341 \$
Représenté par :		
Encaisse	4 831 486 \$	5 591 158 \$
Débiteurs	51 316	20 183
	4 882 802 \$	5 611 341 \$

4. Fonds en fiducie

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ont versé à la CVMO le surplus cumulé lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulés au 31 mars 2008 se chiffraient à 23 927 009 \$ (16 174 925 \$ en 2007), représentant un total de paiements reçus de 22 440 872 \$ (15 464 752 \$ en 2007) et des intérêts rapportés de 1 486 137 \$ (710 173 \$ en 2007). La CVMO doit détenir ces fonds en fiducie conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières est également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

5. Actif du fonds de réserve

- Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds cumulés au 31 mars 2008 ont été investis en bons du Trésor de six mois et d'un an auprès de l'Office ontarien de financement.
- Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues.

- c. Le budget du 2 mai 2000 proposait la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers. Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. Au 31 mars 2008, la loi n'avait toujours pas été déposée.

En 2002, le ministère des Finances a autorisé la CVMO à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

- i) les fonds sont versés au Trésor en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion;
- ii) les fonds conservés par la CVMO sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2008 valeur comptable nette	2007 valeur comptable nette
Ameublement de bureau	3 490 205 \$	3 096 044 \$	394 161 \$	512 288 \$
Matériel de bureau	581 181	409 533	171 648	228 933
Matériel informatique et applications connexes	11 963 964	11 036 869	927 095	967 183
Matériel informatique et applications connexes détenus en vertu de locations-acquisitions	656 734	546 978	109 756	399 414
Améliorations locatives	7 235 747	6 180 422	1 055 325	1 121 489
	23 927 831 \$	21 269 846 \$	2 657 985 \$	3 229 307 \$

Au cours de l'exercice, le coût total des immobilisations corporelles acquises s'est élevé à 916 581 \$ (988 052 \$ en 2007) desquels 25 806 \$ (157 593 \$ en 2007) ont été achetés au moyen de locations-acquisitions.

7. Régimes de retraite

- a. Tous les employés et les membres admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario. La CVMO a versé un montant de 3 011 765 \$ (2 684 244 \$ en 2007) au Régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- b. La CVMO possède également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes avaient au 31 mars 2008 une obligation au titre des prestations constituées de 1 327 235 \$ (1 311 797 \$ en 2007) et une responsabilité comptabilisée en matière de prestations de 1 549 038 \$ (1 409 779 \$ en 2007). La différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et la responsabilité comptabilisée en matière de prestations représente le gain actuariel net non amorti de 221 803 \$ (97 982 \$ en 2007). Les dépenses de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 238 220 \$ (248 910 \$ en 2007). Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 98 961 \$ ont été versées durant l'exercice (70 919 \$ en 2007). Au 31 mars 2007, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes allait de 3,58 à 4,89 ans (0,85 à 4,59 ans en 2006); les chiffres de 2007 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2008. En date du 31 mars 2007, la durée de vie moyenne pour un membre non actif se situait entre 17,03 et 34,03 ans (18,13 à 24,22 ans en 2006). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2008 comprennent un taux d'actualisation de 5,9 % (4,75 % en 2007) sur l'obligation au titre des prestations constituées, de 4,75 % (5 % en 2007) sur le coût des avantages et un taux de progression des salaires allant de 2,1 % à 3 %, s'il y a lieu (de 2,1 % à 3 % en 2007).

8. Droits

Le barème de tarification de la CVMO vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants au marché. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Conformément au barème de tarification, la CVMO établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. L'excédent général de fonctionnement prévu au 31 mars 2006 a permis d'établir des droits de participation révisés pendant la période de trois ans qui a commencé le 1^{er} avril 2006. De même, l'excédent général de fonctionnement prévu au 31 mars 2009 permettra d'établir des droits de participation révisés pendant la période de trois ans qui commencera le 1^{er} avril 2009.

Les droits perçus pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 sont les suivants :

	2008	2007
Droits de participation	60 912 202 \$	54 813 878 \$
Droits d'activité	11 027 587	10 731 993
Droits hors délais	2 754 096	2 238 132
Total	74 693 885 \$	67 784 003 \$

9. Engagements et éventualités

- a. La CVMO s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du SEDAR lorsque les frais d'exploitation de ce dernier dépassent les recettes. Le SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1^{er} août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel du SEDAR.

Le SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué en note 4, la CVMO détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser le manque à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Au 31 mars 2008, 16 060 621 \$ (12 485 730 \$ en 2007) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR.

- b. La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus.

10. Recouvrement des frais d'enquêtes

En 2008, la CVMO a affecté 1 479 824 \$ (185 000 \$ en 2007) au recouvrement du coût des enquêtes sur les salaires et les avantages sociaux et 89 176 \$ (34 911 \$ en 2006) aux services professionnels.

11. Obligations découlant de baux

a. Locations-exploitations

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation pour de l'équipement et des bureaux et s'est engagée à verser des paiements de loyer comme suit :

2009	5 802 145 \$
2010	5 848 615 \$
2011	5 898 860 \$
2012	5 871 962 \$
2013	2 444 000 \$

Il n'existe actuellement aucun contrat de location-exploitation après 2013.

b. Locations-acquisitions

La CVMO a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique. Des contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la CVMO tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives pour l'exercice se terminant au 31 mars 2008 se monte à 21 402 \$ (22 581 \$ en 2007). Le calendrier des paiements minimums en vertu des contrats de location-acquisition, lesquels expirent le 16 août 2010 ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars

2009	196 672 \$
2010	59 082
2011	3 906
Montant total minimum des paiements de location	259 660
Moins : montant représentant un intérêt de 6 %	10 477
Solde dû	249 183 \$

Le total des obligations en vertu des locations-acquisitions de 249 183 \$ comprend une partie à court terme s'élevant à 188 107 \$ et une partie à long terme s'élevant à 61 076 \$.

12. Transactions avec la province d'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec la province d'Ontario comme suit :

- a. La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la CVMO doit remettre à la province d'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 8, et de la pratique de la CVMO d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la CVMO n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires tous les trimestres au Trésor. Les fonds excédentaires que la CVMO garde sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b. La CVMO a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- c. Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

13. Fonds pour l'éducation des investisseurs

- a. Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « fonds ») a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La CVMO supervise le fonctionnement du fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le fonds est exempté de l'impôt sur le revenu.

Le fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO. Les états financiers du fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2008 et 2007 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2008 :

	2008	2007
SITUATION FINANCIÈRE		
Actif total	2 170 222 \$	2 535 910 \$
Moins :		
Passif total	238 704	355 542
Actif net total	1 931 518	2 180 368
Investi dans les immobilisations corporelles	954 130	1 617 925
Disponible pour les besoins du fonds	977 388 \$	562 443 \$
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT		
Revenu de contributions et d'intérêts total	1 795 062 \$	97 277 \$
Dépenses totales	2 043 912	1 735 155
Déficit des recettes sur les dépenses	(248 850) \$	(1 637 878) \$
FLUX DE TRÉSORERIE		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Rentrées de fonds de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	1 750 000 \$	– \$
Revenu de placement	44 819	104 415
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 348 837)	(1 393 492)
Sommes versées au titre des immobilisations corporelles	(120 506)	(1 123 266)
Hausse (baisse) nette de la position de trésorerie	325 476	(2 412 343)
Position de la trésorerie au début de la période	883 951	3 296 294
Trésorerie à la fin de la période	1 209 427 \$	883 951 \$

- b. Pendant l'exercice, la CVMO a conclu certaines opérations avec le fonds dans le cours normal de ses activités :
- i) En 2008, le conseil d'administration de la CVMO a autorisé des transferts d'un montant total de 1 750 000 \$ au fonds (néant en 2007). Ces transferts provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, tel que décrit à la note 3.
 - ii) La CVMO a un contrat de services de gestion et d'administration avec le fonds au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la CVMO a engagé des dépenses totales de 440 763 \$ (565 788 \$ en 2007) dans les services liés au fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au fonds. Sur ce montant, 117 562 \$ étaient dus à la CVMO au 31 mars 2008 (103 327 \$ en 2007).

14. Changements aux principes comptables

L'ICCA a publié de nouvelles normes de divulgation concernant le capital d'une entité et la gestion de celui-ci en exigeant que cette entité divulgue des informations qui permettent aux lecteurs de ses états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de l'entité.

L'ICCA a également publié de nouvelles normes relatives à la divulgation et la présentation des états financiers, dans lesquelles les obligations en matière de divulgation sont révisées et améliorées et les exigences en matière de présentation sont conservées sans changement. Les nouvelles sections mettent davantage l'accent sur les divulgations de la nature et de la portée des risques liés aux instruments financiers et de la gestion de ces risques par l'entité.

Ces nouvelles normes seront en vigueur pour les états financiers terminés le 31 mars 2009. De l'avis de la direction, ces nouvelles normes n'auront aucun effet important sur les états financiers de la CVMO.

15. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés en conformité avec la présentation actuelle.